



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

Copie à :
DTN
Chrono

63 rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Télécopieur
04 78 52 50 93

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffsb.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Monsieur Philippe COQUET
Président de la F.F.S.B.

à

Mmes, MM. les Membres du Comité Directeur

Mmes, MM. les Président(e)s
des Comités Boulistes Régionaux ou Ligues
des Comités Boulistes Départementaux

Réf. : PC/XM/0297

Objet : Candidatures au Comité Directeur de la F.F.S.B.

Villeurbanne, le 4 novembre 2016

Mesdames, Messieurs,

Le Bureau Fédéral porte à la connaissance de tous les membres de la F.F.S.B. que l'Assemblée Générale Ordinaire Elective de la F.F.S.B. se tiendra à Lyon le 18 février 2017.

Au cours de cette Assemblée, il sera procédé au scrutin secret (scrutin pluri nominal à un tour) à l'élection des membres du Comité Directeur.

Cette élection se déroulera selon les dispositions des Statuts et du Règlement Intérieur Administratif de la F.F.S.B. qui stipulent notamment que le Comité Directeur comprend 31 membres élus pour 4 ans, majeurs, jouissant de leurs droits civiques, titulaires de la licence compétition F.F.S.B. depuis plus d'un an, au millésime de l'année et à jour de leurs cotisations.

Les déclarations de candidature doivent être établies suivant le modèle ci-joint et adressées par envoi recommandé au siège de la F.F.S.B., 63 Rue Anatole France - 69100 VILLEURBANNE, au plus tard le 4 janvier 2017 (délai de rigueur - date de la poste faisant foi) à l'attention de la Commission Nationale de Surveillance des Opérations Electorales.

La déclaration des candidatures n'est recevable (art. 5-7-5 du R.I.A. et 12-3 des Statuts) que si elle est accompagnée de la présentation d'un projet de développement pour l'ensemble de la F.F.S.B. ou plus spécifique selon les compétences et les motivations et pour la durée du mandat de 4 ans du Comité Directeur, ainsi que d'une photocopie de la licence fédérale en cours de validité et de toute pièce justifiant de l'appartenance du (ou de la) candidat (e) à un collège réservé (voir ci-dessous).

Le Comité Directeur de la F.F.S.B. se compose de 31 membres, 29 sont répartis dans 3 collèges :

- ✓ Féminines : 8 postes
- ✓ Licencié(e)s : 20 postes
- ✓ Médecin licencié : 1 poste

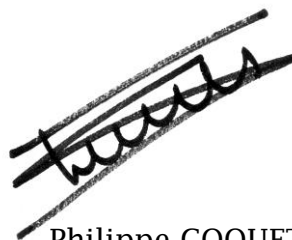
Le 30^{ème} poste revient au représentant de la Rafle élu au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours par l'Assemblée Générale du Comité National de la Rafle et le 31^{ème} poste au représentant de la Boule Bretonne également élu au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours par l'Assemblée Générale du Comité National de la Boule Bretonne.

Les licenciés, qui font acte de candidature pour l'une de ces catégories, devront le préciser sur leur demande et seront élus dans le cadre de leurs collèges spécifiques.

Après la nomination du Comité Directeur, l'Assemblée Générale procédera à l'élection du Président de la Fédération, lequel devra être choisi parmi les membres du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci.

Il sera élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs, son mandat prenant fin avec celui du Comité Directeur.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe COQUET', is written over a set of three parallel diagonal lines that serve as a signature line.

Philippe COQUET

P.S. : Les président(e)s des Comités Départementaux voudront bien donner connaissance de cette circulaire à tous leurs licenciés par le canal des présidents d'A.S., E.S.B., C.F.B.

P.J. : modèle « CANDIDATURE AU COMITE DIRECTEUR ».